

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance

Séance 30 Janvier 2020

L'an deux mille vingt et le trente du mois de janvier à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome à Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur Claude Chibaudel, Président.

Présents : Monique ALIÈS, Bernard ARNOULD, Annie BEL, Jean-François BRU, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Jean-Louis FRANJEAU, Michelle FONTANILLES, Eric HOULÈS, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIÈRE, David MAURY, Jean MILÉSI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Marc TOURRET, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Guy SALES, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Claude BARTHÉLÉMY à Annie BEL, André BERNAT à Claude CHIBAUDEL, Jacques BERNAT à Cyril TOUZET, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE à Bernard VIALA, Alain DEJOB à MILÉSI

Absents : Marie-Renée COEURVEILLÉ, Virginie JAUFFRET, Jean-Marc NÈGRE

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Monsieur le Président énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monique ALIÈS.

Présentation du projet d'aménagement du Centre Culturel et de Rencontre de l'Abbaye de Sylvanès – adhésion au projet

Monsieur Claude CHIBAUDEL ouvre la séance, remercie et rappelle la réunion (le bureau élargi) du jeudi 23 janvier 2020 concernant notamment la présentation du projet d'aménagement du Centre Culturel et de Rencontre de l'Abbaye de Sylvanès.

Monsieur Claude CHIBAUDEL laisse la parole à Monsieur Michel WOLKOWICKI, qui présente le projet en détail et l'historique : c'est un Centre Culturel de Rencontre, il n'y a en n'a que deux en région Occitanie. Le projet est appuyé sur une association où l'Europe est très bien représentée, il est également appuyé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'État. Il est important de rappeler que le site est inscrit à l'appel à projet Grand Site Occitanie. Les études réalisées, diagnostic global vont servir à lancer l'appel à candidatures d'architectes.

Ensuite, la présentation du projet est complétée par Monsieur Cyrille URRUSTY (Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier) : c'est un projet moteur pour le territoire, soutenu par la DRAC, le CR (Conseil Régional), CD12 (Conseil Départemental de l'Aveyron) et le PNRGC (Parc Naturel Régional des Grands Causses). L'auditorium accueillera des concerts, des masters class, etc. Par contre, il y aura l'arrêt de la fonction d'hébergement. En contrepartie, la mairie de Sylvanès porte un projet de chaufferie bois confié à Causse Energie, pour l'achat de l'énergie.

Le montant de l'opération serait d'environ 4 000 000,00 €. Il y aura d'abord des concours d'architecture puis l'appel d'offre des travaux, pour une consultation des entreprises à la mi 2022. Les aides financières sont mobilisables à environ 80 %. Sur les 20 % restant, le Centre Culturel propose de prendre en charge 50 % de ce reste à charge.

Monsieur Michel WOLKOWICKI précise que c'est normal que le Centre Culturel de Rencontre participe au financement car cela fait partie de son fonctionnement et il a la capacité financière.

Concernant l'hébergement, un projet est à l'étude par le CD12 sur le site des bains. De plus, le Château de Gissac a été repris par un particulier, achat d'un bail emphytéotique, les murs restent propriété de la mairie. Il aura donc la capacité d'hébergement.

C'est un projet fédérateur et moteur, une véritable opportunité pour la région. Un projet qui vient conforter 45 ans d'existence sur le territoire, un projet économique de développement qui doit être partagé sur le territoire. Monsieur Jean-François ROUSSET indique que c'est une chance d'avoir cela sur le territoire, qui allie culture et investissement. Également, cela va apporter du monde, tourisme sur le territoire, notamment pendant la période creuse.

De plus, c'est un projet en complémentarité de fait avec celui de Montaignut. Ces projets sont amenés à travailler en cohérence notamment sur l'ensemble du territoire, et des projets qui doivent être portés par l'ensemble du territoire.

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Vu la délibération n°20180726_083 du 26 juillet 2018 approuvant les statuts de la Communauté de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-21-001 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier et actant le transfert à la Communauté de communes de la compétence relative au projet de restructuration de l'abbaye de Sylvanès pour la création du centre culturel de rencontre, et ce pendant toute la durée de l'opération ;

L'Abbaye de Sylvanès, classée Monument Historique depuis 1854 a été labellisée Centre Culturel de rencontre en mai 2015 et devient ainsi le 2^{ème} site labellisé en Occitanie. Cette démarche insufflé un nouvel élan au territoire et l'encourage à définir un véritable projet de territoire.

Dans le cadre des opportunités offertes par ce label, confortées par le contrat Grand Site Occitanie, mais aussi à travers la convention de partenariat du Conseil départemental « Agir pour nos territoires », le projet de restructuration porté par la collectivité veut servir le projet culturel et artistique du Centre Culturel de Rencontre de Sylvanès. Par la création d'espaces dédiés à l'accueil et à l'activité artistique afin de prendre en compte les exigences du label, le projet de création de bâtiments nouveaux et d'aménagement des bâtiments actuels doit permettre de conforter et développer l'activité culturelle, artistique et touristique au sein même du site mais également contribuer à accroître l'activité touristique autour de l'Abbaye.

Les enjeux associés à ce projet ont pour ambition de conforter l'attractivité du territoire intercommunal, du sud-Aveyron, du département et au-delà. Ce projet phare, générera de nouvelles formes d'activités, stimulera l'économie et sera l'occasion d'impulser une dynamique maillant l'ensemble des acteurs du territoire. La connectivité avec les autres projets intercommunaux permettra d'inscrire cette attractivité dans la durée.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide de :

- **ADHÉRER** au projet de restructuration de l'Abbaye Centre Culturel de Rencontre,
- **VALIDER** le lancement de l'opération,
- **ASSURER** la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- **FIXER** le coût d'objectif prévisionnel de l'opération à un montant avoisinant les 4 Millions d'Euros H.T.,
- **RECHERCHER** auprès des co-financeurs (Département, Région, Etat, Europe) le maximum d'aides pouvant atteindre 80% de l'enveloppe,
- **MANDATER** Monsieur le Président pour engager toutes les démarches nécessaires à la conduite de l'opération.

Résultat d'analyse des offres suite à la consultation pour l'aménagement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Camarès

Point sur la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Belmont-sur-Rance : les travaux avancent bien, les premiers patients devraient être accueillis en avril, il y a de l'avancement sur les internes pour les installations de docteurs. Concernant le bâtiment de la maison de santé pluriprofessionnelle de Belmont, le sol devrait être posé la semaine prochaine et les ADMR s'installeraient à partir du 03 mars 2020.

Madame Monique ALIES demande qu'il y ait la possibilité de visiter les locaux avant l'ouverture au public.

C'est un pôle de santé relativement étoffé qui sera amené à évoluer. L'ARS (Agence Régionale de Santé) et la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) participe à ce démarrage et au financement de la coordination pour la CPAM. De plus, le réseau de santé passe un contrat avec la CPAM, ce qui lui donne le statut de professionnel de santé. Également, les actions de coordination de santé publique vont normalement démarrer cette année.

La forme juridique reste à finaliser sur ce projet d'environ 6 années d'ancienneté.

C'est un secteur qui s'enrichit et favorise les installations.

Monsieur Patrick RIVEMALE demande si un médecin peut se partager entre les différentes maisons de santé. La réponse est que cela est tout à fait possible et même envisagé.

L'explication du réseau de santé par les docteurs fait ressortir des problèmes de suivi des soins, et de déficit actuel sur le territoire.

Le réseau de santé est en train de se construire de manière efficace, notamment avec la coordinatrice.

Concernant plus particulièrement la maison de santé pluriprofessionnelle de Camarès, le coût global de l'opération est estimé à 924 000 € TTC. Pour le résultat des offres, il y avait une estimation à 675 000 € pour un résultat d'appel d'offres à 659 301,16 € (voir détail ci-dessous).

Le démarrage du chantier devrait avoir lieu d'ici un mois, avec fondations début mars.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 avril 2018 adoptant le Budget Primitif 2018 pour le Budget Principal et approuvant ainsi l'inscription sur le budget principal des crédits pour l'opération Réseau de Santé ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 janvier 2019 approuvant le projet de Maison de Santé Pluri-professionnelle sur la Commune de Camarès et approuvant le site proposé pour l'implantation de la nouvelle construction qui accueillera la maison de santé.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 février 2019 validant le plan de financement prévisionnel, autorisant Monsieur le Président à déposer des dossiers auprès des différents financeurs et à effectuer toutes les démarches nécessaires ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 février 2019 autorisant Monsieur le Président à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'opération et à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2123 ;

La consultation des entreprises a eu lieu du 28 novembre 2019 au 10 janvier 2020 à 12h00 avec la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour la construction d'une maison de santé pluri-professionnelle à Camarès et comprenant 11 lots :

- Lot N°1 : Terrassements – VRD - Voiries,
- Lot N°2 : Terrassements – Maçonnerie - Gros-Œuvre,
- Lot N°3 : Charpente – Couverture - Bardage,
- Lot N°4 : Menuiseries extérieures,
- Lot N°5 : Structure aluminium vitrée,
- Lot N°6 : Menuiseries intérieures,
- Lot N°7 : Plâtrerie – Isolations – Doublages – Plafonds - Faïences,
- Lot N°8 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire – CVC PBS,
- Lot N°9 : Électricité – Éclairage – CFO CFA,
- Lot N°10 : Peintures – Finitions – Revêtements des sols,
- Lot N°11 : Espaces verts - Végétaux.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24 janvier 2020 à 09h30 à la salle de réunion de la Mairie de Camarès pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

Suite à l'analyse des offres par le bureau d'architecture Nègre Architecture, celui-ci propose de retenir les offres les mieux disantes :

LOTS	ENTREPRISES	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Lot N°1 : Terrassements – VRD - Voiries	SAS GUIPAL	134 601.76 €	26 920.35 €	161 522.11 €
Lot N°2 : Terrassements – Maçonnerie - Gros- Œuvre	PRIEU JEAN- FRANCOIS	159 470.07 €	31 894.01 €	191 364.08 €
Lot N°3 : Charpente – Couverture - Bardage	SARL CAZABONNE	72 046.23 €	14 409.25 €	86 455.48 €
Lot N°4 : Menuiseries extérieures	SAS ANGLES	35 229.68 €	7 045.94 €	42 275.62 €
Lot N°5 : Structure aluminium vitrée	SAS ANGLES	20 630.45 €	4 126.09 €	24 756.54 €
Lot N°6 : Menuiseries intérieures	GARRIGUES CHRISTOPHE	40 060.04 €	8 012.01 €	48 072.05 €
Lot N°7 : Plâtrerie – Isolations – Doublages – Plafonds - Faïences	SARL CAUMES ET FILS	46 773.55 €	9 354.71 €	56 128.26 €
Lot N°8 : Chauffage –	EBNETER CÉDRIC –	58 293.27 €	11 658.65 €	69 951.92 €

Ventilation – Plomberie – Sanitaire – CVC PBS	GAUSSEL JÉRÔME			
Lot N°9 : Électricité – Éclairage – CFO CFA	EBNETER CÉDRIC	54 069.33 €	10 813.87 €	64 883.20 €
Lot N°10 : Peintures – Finitions – Revêtements des sols	SARL JEAN- FRANÇOIS VEYRIE	31 926.78 €	6 385.36 €	38 312.14 €
Lot N°11 : Espaces verts - Végétaux	JACQUEMOND DIDIER	6 200.00 €	1 240.00 €	7 440.00 €
TOTAL		659 301 € 16	131 860.23 €	791 161.39 €

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et du bureau d'architecture Nègre Architecture et après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** les propositions de la commission d'appel d'offres et du bureau d'architecture Nègre Architecture telles que définies ci-dessus,
- **ATTRIBUER** les 11 lots de l'appel d'offres relatif à la construction d'une maison de santé pluri-professionnelle à Camarès comme suit :
 - o Lot n°1 – Terrassements – VRD - Voiries : SAS GUIPAL,
 - o Lot n°2 – Terrassements – Maçonnerie - Gros-Œuvre : PRIEU JEAN-FRANCOIS,
 - o Lot n°3 – Charpente – Couverture – Bardage : SARL CAZABONNE,
 - o Lot n°4 – Menuiseries extérieures : SAS ANGLES,
 - o Lot n°5 – Structure aluminium vitrée : SAS ANGLES,
 - o Lot n°6 – Menuiseries intérieures : GARRIGUES CHRISTOPHE,
 - o Lot n°7 – Plâtrerie – Isolations – Doublages – Plafonds – Faïences : SARL CAUMES ET FILS,
 - o Lot n°8 – Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire – CVC PBS : EBNETER CÉDRIC – GAUSSEL JÉRÔME,
 - o Lot n°9 – Électricité – Éclairage – CFO CFA : EBNETER CÉDRIC,
 - o Lot n°10 – Peintures – Finitions – Revêtements des sols : SARL JEAN-FRANÇOIS VEYRIE,
 - o Lot n°11 – Espaces verts – Végétaux : JACQUEMOND DIDIER.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Mise en place d'une conférence des maires (obligatoire depuis la nouvelle loi)

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique notamment son volet intercommunal.

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fait suite au Grand débat national et aux échanges qui ont eu lieu entre les maires et le président de la République.

L'objectif, souhaité par le gouvernement, est de « reconnaître l'importance de l'engagement des élus et leur rôle essentiel ». Ainsi, cette loi entend « redéfinir un équilibre dans les relations entre les communes et leurs intercommunalités afin de redonner une véritable capacité d'action et d'initiative aux élus ».

Elle a été publiée au Journal officiel le 28 décembre dernier.

Monsieur le Président précise à l'assemblée, que, dans le cadre de l'article L.5211-11-3 du CGCT, la loi a rajouté dans son article 1^{er} la création d'une conférence des maires – instance de consultation et de coordination – qui

est obligatoire dans tous les EPCI à fiscalité propre sauf lorsque le bureau comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

Il revient au Président de l'EPCI de présider cette conférence qui associe l'ensemble des maires des communes membres.

La conférence des maires se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président de l'EPCI ou à la demande d'un tiers des maires dans la limite de quatre réunions par an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'une conférence des maires pour être en adéquation avec la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et notamment son article L.5211-11-3 du CGCT et favoriser le partage et la diffusion d'informations ainsi que la co-construction des décisions,
- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

Lancement de la démarche Conventions Territoriales Globales mis en place par la CAF qui doit remplacer d'une part le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et qui permettra de contractualiser avec notre Communauté de Communes, une offre globale de service de la branche Famille en adéquation avec les besoins du territoire : accord de principe

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF et la MSA arrivera à échéance fin d'année 2020.

Dans ce contexte, la CAF propose une nouvelle contractualisation dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG) qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2021.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion de la CNAF 2018-2022 qui a pour ambitions de pérenniser et développer des services aux familles, d'apporter une réponse globale aux besoins des allocataires et enfin améliorer la qualité du traitement des droits.

La CAF affirme sa volonté d'être le partenaire privilégié des politiques familiales et sociales pour offrir des services diversifiés aux familles avec un accompagnement des partenaires du territoire : soutien aux politiques locales pour le cofinancement des équipements et services aux familles et aide aux associations œuvrant dans les champs d'intervention de la CAF : Petite enfance, Enfance – jeunesse, Animation de la vie sociale, Parentalité, Handicap, Accès aux droits (accès au numérique), Logement...

La CTG, convention de partenariat signée pour une durée de 4 ans, se base sur le partage d'un diagnostic et la définition d'un plan d'action associant l'ensemble des partenaires du territoire et examinant la globalité de l'offre de service dont notamment l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Pour le territoire, la CTG doit permettre l'identification des besoins prioritaires, la définition d'un projet stratégique global partagé, la valorisation de l'offre existante, le renforcement des actions, la clarification des interventions.

Dans un premier temps, outre l'engagement de la démarche CTG qui doit être acté par un accord de principe de la communauté de communes, il convient, en l'absence d'éléments récents sur les différents champs (petite enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, handicap, accès aux droits, et seniors), de rechercher le bureau d'étude qui sera en capacité d'accompagner la collectivité pour l'établissement du diagnostic de territoire et donc de lancer une consultation à cet effet.

Ultérieurement, il conviendra de mettre en place les instances de suivi de la démarche : comité de pilotage, comité technique et comité d'animation.

L'ensemble de la démarche doit aboutir à la signature de la CTG fin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord de principe pour l'engagement de la démarche Convention Territoriale Globale sur son territoire,
- **DECIDE** de lancer une consultation afin de trouver le prestataire qui accompagnera la communauté de communes et ses partenaires pour l'établissement du diagnostic de territoire et de la proposition du plan d'action,
- **DONNE** tous pouvoirs à son Président pour engager ces démarches

**Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques pour le poste d'animateur du Centre de Loisirs de Camarès
– Financement au titre de 2020**

Dans le cadre de la convention tripartite signée avec la Fédération des Œuvres Laïques, l'Association gestionnaire du Centre de Loisirs de Camarès et la Communauté de Communes du Rougier de Camarès (délibération du 15 Décembre 2009) pour le financement du poste d'animateur assurant la direction du Centre de Loisirs de Camarès,

Monsieur le Président rappelle qu'en tant qu'employeur la Fédération des Œuvres Laïques soumet annuellement le plan de financement de ce poste.

Le plan de financement prévisionnel pour 2020 est le suivant :

Dépenses	Recettes
Coût global du poste : 42 107.00 €	Aide FONJEP : 3 550.00 € Participation de l'Association des Amis du Pays de Camarès : 6 426.00 € Participation de la Communauté de Communes : 32 131.00 €
Total dépenses : 42 107.00 €	Total recettes : 42 107.00 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE de verser la somme** de 32 131 € à la Fédération des Œuvres Laïques au titre de la participation communautaire au financement du poste de la salariée de la Fédération assurant la direction du centre de loisirs de Camarès,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Versement d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2020 avant le vote du Budget Primitif du Budget Général 2020

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Communautaires que dans le cadre des soutiens financiers accordés annuellement pour le fonctionnement de certaines structures associatives qui interviennent dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes, des acomptes sont versés tout au long de l'année.

Ces soutiens financiers accordés annuellement et régulièrement renouvelés sont nécessaires pour permettre d'assurer une continuité dans le fonctionnement de ces structures associatives employant notamment du personnel, à savoir :

- ALSH Le coin des copains de Belmont-sur-Rance,
- Multi accueil – Halte-garderie Mes petits Amis de Belmont-sur-Rance,
- ALSH – Centre de loisirs Jean-Michaut de Camarès,
- Micro-crèche Les Lutins du Château de Camarès,
- ESSI de Saint Sernin-sur-Rance, et,
- Office de Tourisme Aveyron Sud.

Monsieur le Président propose d'envisager annuellement le versement d'acomptes sur la subvention annuelle avant le vote du budget de la collectivité afin de permettre le bon fonctionnement de ces structures.

Cet acompte serait versé dans la limite de 30 % de la subvention accordée l'année précédente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des versements d'acomptes sur les subventions annuelles de fonctionnement, pour les associations mentionnées ci-dessus, préalablement au vote du budget et dans la limite de 30 % de la subvention accordée dans l'année.

DETR travaux voirie 2020

La présentation des travaux voirie 2020 aura lieu au conseil communautaire de février.

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire les travaux envisagés dans le cadre du programme annuel 2020 de travaux sur la voirie communautaire pour élargissements, reprofilages, renforcements de voies ou/et réfections des revêtements et qui pourrait faire l'objet d'un dossier de demande de subvention DETR voirie 2020 :

- **VC Chemin des Vignards – commune d'Arnac : longueur de 310ml,**
- **VC 43 Chemin du Clapeyrol à la patte d'oie – commune de Belmont : longueur de 340ml,**
- **VC 1 de St-Julien au Mas de Montet commune de Belmont : longueur 2 750ml,**
- **VC Chemin du cimetière de la pisciculture à Mialet – commune de Brusque : longueur de 570ml,**
- **VC Chemin entre Cellieu et le Tanat – commune de Brusque : longueur de 1 060ml,**
- **VC Chemin de Ouyre Haute – communes de Camarès : longueur de 510ml,**
- **VC Chemin du Mas de Jean – commune de Camarès : longueur de 570ml,**
- **VC Chemin du Prat – commune de Combret : longueur de 360ml,**
- **VC de Chemin du Planet – commune de Fayet : longueur de 770ml,**
- **VC Chemin de La Colombarie – commune de Gissac : longueur de 710ml,**
- **VC Chemin du Mas d'Andrieu – commune de Gissac : longueur de 120ml,**
- **VC de la route de Cambounet – commune de La Serre : longueur de 770ml,**
- **VC Chemin de La Borie de Bascoul – commune de Laval-Roquecezière : longueur de 1 380ml,**
- **VC Chemin de Frayssinous – commune de Montagnol : longueur de 1 200ml,**
- **VC La route Meaux – commune de Montfranc : longueur de 440ml,**
- **VC La route du Mas dieu – commune de Montfranc : longueur de 420ml,**
- **VC Le Moulin Neuf à Montlaur – commune de Montlaur : longueur de 1 830ml,**
- **VC Chemin des Fans – commune de Murasson : longueur de 890ml,**
- **VC Chemin de la Frégère – Commune de Poussy : longueur 230ml.**
- **VC La route de Guergues à Monteils – Commune de St-Sernin/Rance : longueur 4 530ml.**
- **VC Chemin du Sarros – Commune de Sylvanès : longueur 420ml.**

Dans un souci de maîtrise budgétaire, le coût prévisionnel global serait limité à 300 000 € hors taxe, soit 360 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- DETR sur programme annuel (30%) : 90 000 €,
- Autofinancement : 270 000 €.

Les travaux pourront être exécutés au cours du 2^e semestre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux, l'échéancier et le plan de financement proposés,
- **SOLLICITE** pour ces travaux l'attribution de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2020 au titre de la voirie locale pour ce programme,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions au titre de la DETR 2020,
- **INDIQUE** que la programmation et/ou le plan de financement de ces travaux sont susceptibles d'être modifiés en fonction des priorités d'interventions qui seront définies ultérieurement par le conseil au regard des incidences climatiques hivernales sur la sécurité des voies et également en fonction du montant de la subvention accordée.

Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Camarès – 2^{ème} tranche : demande de subvention DETR

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire qu'une première tranche de travaux pour la construction de la maison de santé pluri professionnelle de Camarès a fait, en 2019, l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 et du FNADT.

Il propose au Conseil Communautaire de solliciter un nouvel accompagnement de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour la deuxième tranche de travaux, et propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
MSP Site de Camarès – 2ème tranche – année 2020			
Désignations	Montant HT	Désignations	Montant HT
Travaux	324 000.00 €	ETAT – DETR	123 000.00 €
Honoraires et études	48 600.00 €	ETAT – FNADT	
Aléas	12 400.00 €	Conseil Régional	100 000.00 €
		Conseil Départemental	85 000.00 €
		Autofinancement :	
		Récupération FCTVA	75 780.00 €
		Emprunt (dont prêt taux 0% MSA)	77 000.00 €

TOTAL HT	385 000.00 €	TOTAL HT	385 000.00 €
TOTAL TTC	462 000.00 €	TOTAL TTC	462 000.00 €

L'échéancier proposé prévoit un démarrage des travaux de cette deuxième tranche dans le courant du 3^{ème} trimestre 2020.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la deuxième tranche de travaux de construction de la maison de santé pluri professionnelle de Camarès telle que présentée ainsi que l'échéancier et le plan de financement proposés,
- **DÉCIDE DE SOLLICITER** pour cette deuxième tranche le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter ladite subvention auprès des services de l'Etat,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Ecomusée de Montaignut – 3^{ème} phase du programme 2018-2020 : demande de subvention DETR

Monsieur Michel SIMONIN, délégué suppléant présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que le projet d'aménagement 2^{ème} phase de l'écomusée de Montaignut, programme triennal 2018-2020 a été approuvé par délibération 20180208_004.

Le programme a été présenté, en 2018, dans son intégralité auprès des services de l'Etat pour solliciter un accompagnement financier au titre de la DETR. Un phasage sur les 3 années 2018, 2019 et 2020 a été retenu pour l'accompagnement financier de l'Etat au titre de la DETR.

Au titre de la DETR 2020, Monsieur le Président propose de présenter une demande de subvention pour la phase 3 de la programmation triennale de travaux.

Le plan de financement pour cette phase annuelle 3 pourrait être le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PHASE 3		DU
PROGRAMME TRIENNUEL 2018-2020		
MONTANT HT DE TRAVAUX	280 200.00 €	
Subventions obtenues auprès de :		
REGION (14.9%)	41 756.00 €	
DEPARTEMENT (11.03%)	30 912.00 €	
Subventions sollicitées auprès de :		
ETAT (30%)	84 060.00 €	
Autofinancement	123 472.00 €	

Les travaux devraient être exécutés au cours des 3^e et 4^e trimestres 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la phase 3 du programme triennuel 2018-2020, le plan de financement et l'échéancier proposés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2020.

Le phasage est demandé par la préfecture.

Monsieur Michel SIMONIN indique que le projet d'Ecomusée de Montaigut avance bien, il serait terminé en 2021 – 2022. Par ailleurs, il demande qu'un conseil soit réalisé à Montaigut pour visiter le site.

Elaboration d'un circuit d'interprétation du patrimoine au cœur du Rougier pour un public familial : conventionnement avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses

Monsieur le Président expose :

dans le cadre de la découverte et de la promotion de ses patrimoines, le Parc Naturel Régional des Grands Causses peut soutenir les collectivités pour la conception et la fabrication de panneaux d'interprétation.

À ce titre, le PNRGC propose à notre communauté de communes un conventionnement pour le projet d'élaboration d'un circuit d'interprétation du patrimoine au cœur du Rougier pour un public familial.

Ce circuit est situé sur la commune de Gissac, pour lequel le foncier est maîtrisé puisqu'inscrit au PDIPR. Cet équipement d'interprétation serait composé de cinq panneaux d'interprétation et de cinq bornes directionnelles.

Monsieur le Président précise que le coût du projet comprendrait :

- la conception graphique des panneaux,
- la fabrication et la livraison des cinq panneaux d'interprétation et des cinq bornes directionnelles,
- l'accompagnement technique par le Parc.

Monsieur le Président indique, en outre, que la participation de la collectivité serait d'un montant forfaitaire de 4 750.00 €.

La pose du mobilier n'est pas prise en compte dans ce coût ; elle serait effectuée par l'équipe technique de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle que le Parc Naturel Régional des Grands Causses reste propriétaire de l'équipement, et que ce dernier délègue le nettoyage, l'entretien et la surveillance de ces panneaux et des abords à la Communauté de Communes.

Il précise, en outre, que les éventuels dommages ou dégradations pourront entraîner une rénovation du mobilier dégradé qui sera, alors, à la charge de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention proposé par le Parc Naturel Régional des Grands Causses pour l'élaboration d'un circuit d'interprétation du patrimoine au cœur du Rougier pour un public familial,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Par ailleurs, Madame Monique ALIES présente le projet des circuits VVT.

Proposition de TDF pour le rachat des équipements du Relais de Roste – Commune de Sylvanès

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes est propriétaire, au lieu-dit Roste sur la Commune de Sylvanès, d'un pylône supportant les équipements de TDF situé sur la parcelle cadastrée C 752, elle-même propriété de la commune de Sylvanès.

Monsieur le Président fait part au conseil de la volonté de TDF de maîtriser la propriété de l'ensemble des sites supportant leurs équipements. Dans cette perspective, l'ancienne Communauté de Communes du Rougier de Camarès a cédé trois autres sites à TDF (Camarès, Brusque et Montagnol).

A présent, le site de Roste fait l'objet d'une proposition de contrat de cession par TDF concernant le rachat de ces équipements qu'il convient d'examiner.

Cette proposition est basée sur un prix de cession de 33 500 € non soumis à TVA et comporte une condition suspensive concernant l'acquisition du terrain d'emprise, propriété de la Commune de Sylvanès, qui vient d'être levée par l'acceptation de cette cession par le conseil municipal.

Les équipements du Relais de Roste comprennent :

- Pylône :
 - o Hauteur : 21 mètres,
 - o Tube,
 - o Présence d'équipement de sécurité individuelle,
 - o Accès.
- Surface de l'emprise au sol ou chaise support des équipements,
- Hauteur pylône : pylône + tube : 21 mètres,
- Type d'infrastructure : pylône treillis,
- Type de site : bâtiment et dalle outdoor,
- Alimentation énergie : oui.

Monsieur le Président précise, en outre, qu'à travers ce rachat, TDF reprend à son compte l'exploitation de cette infrastructure qu'elle a toujours assurée grâce à ses équipes locales.

Sur ce site, la Communauté de communes et la Commune de Sylvanès, par conventions dits « contrats d'accueil de services », accueillent les équipements de diffusion de la téléphonie d'Orange, Radio Totem et Radio Saint-Affrique. Le contrat de cession prévoit le transfert de ces contrats à TDF.

Monsieur le Président propose de vendre les équipements appartenant à la Communauté de Communes, comme détaillé ci-dessus, aux conditions du contrat de cession proposé par TDF.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de contrat de cession proposée par TDF,
- **ACCEPTE** de vendre à TDF les équipements, propriété de la communauté de communes, implantés sur le site du Relais de Roste au prix de 33 500 € HT non soumis à TVA,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de

cette opération et notamment à signer le contrat de cession et toutes les pièces relatives au dossier.

Ressources humaines

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet 7 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service administratif.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 01/02/2020 au 31/01/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire comptable à temps non complet 7 heures hebdomadaires. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Communautaire en date du 27/06/2019,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Agent de Maitrise Principal à temps complet pour le recrutement d'un agent par voie de mutation.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- **La création** de 1 emploi d'Agent de Maitrise Principal, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/03/2020

- Filière : Technique,
- Cadre d'emplois : Agent de Maitrise
- Grade : Agent de Maitrise Principal,
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

L'autorisation est donnée à l'entente de foot de St Sernin / Camarès de jouer sur le terrain de foot de Montlaur.

Certaines communes ne sont pas d'accord avec la définition des hameaux donnée par OC'TEHA. En effet, cette définition induirait des conséquences sur la gestion du foncier.

Madame SOLIER indique que c'est une démarche qui fait peur.

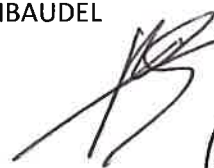
À l'issue du Conseil Communautaire de février à Camarès le verre de l'amitié sera plus conséquent du fait des élections municipales et donc du changement de conseil communautaire.

Il est demandé que les élus puissent visiter la maison pluri-professionnelle de Belmont-sur-Rance avant les élections municipales et donc du changement de conseil communautaire. Il est convenu de la visite dans le courant de la première semaine de mars.

Levée de la séance à 22 heures 45 minutes.

Le Président,

Claude CHIBAUDEL



LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Présents : Monique ALIÈS, Bernard ARNOULD, Annie BEL, Jean-François BRU, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Jean-Louis FRANJEAU, Michelle FONTANILLES, Eric HOULÈS, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIÈRE, David MAURY, Jean MILÉSI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Marc TOURRET, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Guy SALES, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Claude BARTHÉLÉMY à Annie BEL, André BERNAT à Claude CHIBAUDEL, Jacques BERNAT à Cyril TOUZET, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE à Bernard VIALA, Alain DEJOB à MILÉSI

Absents : Marie-Renée COEURVEILLÉ, Virginie JAUFFRET, Jean-Marc NÈGRE

DETR 2020 Voirie - programme annuel d'investissement

Réseau de santé - Création de la Maison de Santé Pluri professionnel de Camarès Demande de subvention DETR au titre de la programmation 2020 de la 2ème tranche de travaux

Ecomusée de Montaigut - 3ème phase du programme 2018-2020
Plan de financement prévisionnel et demande de subventions

Création d'une conférence des maires

Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques pour le poste d'animateur du Centre de Loisirs de Camarès
Financement au titre de 2020

Versement d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2020 avant le vote du Budget Primitif du Budget Général 2020

Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès Centre Culturel de Rencontre

Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Camarès

Lancement de la démarche Conventions Territoriales Globales mis en place par la CAF qui doit remplacer d'une part le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et qui permettra de contractualiser avec notre Communauté de Communes, une offre globale de service de la branche Famille en adéquation avec les besoins du territoire : accord de principe

Elaboration d'un circuit d'interprétation du patrimoine au cœur du Rougier pour un public familial : conventionnement avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses

Rachat des équipements du Relais de Roste - Commune de Sylvanès - par TDF

Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - service administratif

Création d'un emploi permanent

